

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

⑫② Date de dépôt : 20.04.93.

⑫③ Priorité : 22.04.92 IT 92000082.

⑫④ Date de la mise à disposition du public de la demande : 01.04.94 Bulletin 94/13.

⑫⑤ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : TURA Gilberto — IT.

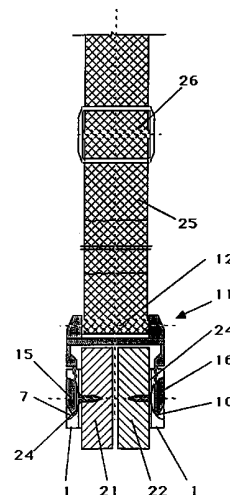
⑦② Inventeur(s) : TURA Gilberto.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire : Cabinet Nony & Cie.

⑤④ Dispositif ergonomique pour le transport d'objets, en particulier pour le transport de skis, et pouvant constituer un dispositif anti-vol pour une ou plusieurs paires de skis, avec des bâtons de ski et/ou des raquettes.

⑤⑦ Dispositif constitué par deux fermoirs (1) fixés à deux planches (21, 22) pour former deux cavités (24) aptes à recevoir un élément (11) relié à une bretelle (25). La bretelle (25) est munie d'un moyen (26) pour le réglage de sa longueur et l'élément (11) comprend deux structures élastiques (15, 16) aptes à être engagées dans les deux cavités (24) des deux planches (21, 22), lesquelles sont aptes à contenir, en remplacement de l'élément (11), un dispositif anti-vol. Un élément de boucle est prévu dans une ceinture pour recevoir l'élément (11) dégagé des cavités (24).



Dispositif ergonomique pour le transport d'objets, en particulier pour le transport de skis, et pouvant constituer un dispositif anti-vol pour une ou plusieurs paires de skis, avec des bâtons de ski et/ou des raquettes.

5

La présente invention se réfère à un dispositif ergonomique apte à faciliter le transport d'objets, en particulier de skis, et apte à coopérer avec un dispositif à clé et avec une chaînette pour former un dispositif anti-vol pour une ou plusieurs paires de ski, avec des bâtons de ski et/ou des raquettes. Le dispositif est en particulier destiné à une paire d'objets en forme de planches, tels que des skis, et peut être utilisé pour engager un élément d'une boucle disposée à l'extrémité d'un tirant d'une bretelle afin de soutenir facilement une paire de planches. Avantageusement, il peut être utilisé pour protéger les deux planches vis-à-vis d'un vol.

10

15

20

Pour résumer, les problèmes que le dispositif selon la présente invention se propose de résoudre sont sensiblement les suivants:

1. Créer un élément d'une boucle pour recevoir le second élément de la boucle elle-même qui se trouve à l'extrémité d'un tirant;

25

2. Former un dispositif destiné à maintenir réunies deux planches à soutenir ou à protéger vis-à-vis de vols;

3. Créer un dispositif particulièrement apte à être utilisé pour soutenir facilement et protéger une paire de skis vis-à-vis d'un vol.

30

35

La présente invention a pour objet un dispositif ergonomique pour le transport d'objets, en particulier pour le transport de skis, et pouvant constituer un dispositif anti-vol pour une ou plusieurs paires de skis, avec des bâtons de ski et/ou des raquettes, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens de fermeture aptes à définir une cavité avec chacun de deux objets en forme de planches,

lesdites cavités étant aptes à recevoir soit un élément d'une boucle raccordé à un tirant soit un dispositif anti-vol.

D'autres avantages, particularités et caractéristiques nouveaux sont rendus évidents par la description qui suit
5 d'un mode de réalisation préféré du dispositif, en référence aux dessins annexés dans lesquels:

la figure 1 est une vue de dessus d'un fermoir utilisé dans le dispositif selon la présente invention;

10 la figure 2 est une première vue latérale du fermoir, partiellement en coupe;

la figure 3 est une seconde vue latérale du fermoir, partiellement en coupe;

la figure 4 est un élément mâle d'une boucle pouvant être inséré dans des fermoirs pour constituer le dispositif
15 selon l'invention;

la figure 5 est une vue latérale de deux fermoirs fixées à deux planches et dans lesquels est inséré un élément d'une boucle disposé à une extrémité d'un tirant
20 d'une bretelle;

la figure 6 est une vue frontale de l'un des deux fermoirs de la figure 5;

la figure 7 est une vue frontale de l'élément de la boucle qui est inséré dans un second élément de boucle appliqué à une ceinture;
25

la figure 8 est une vue latérale de l'élément de la boucle de la figure 7;

la figure 9 est une vue schématique d'un dispositif anti-vol inséré dans les fermoirs;

30 la figure 10 montre un skieur muni du dispositif selon l'invention pour soutenir une paire de skis;

la figure 11 montre un skieur muni du dispositif selon la présente invention avec la paire de skis;

la figure 12 représente un râtelier pour skis.

35 Le fermoir représenté aux figures 1, 2 et 3 est

constitué par une plaque 1 comprenant deux ailettes latérales et coplanaires 2 et 3 et par une paroi centrale 4 solidaire des deux ailettes 2 et 3 au moyen de deux parois 8 et 9, et disposée dans un plan parallèle à celui dans lequel sont disposées lesdites ailettes.

Dans les deux ailettes 2 et 3 sont ménagés deux trous traversants 5 et 6 pour y loger deux vis de fixation. Dans la partie centrale 4 est ménagée une ouverture 7 qui intéresse également les parois 8 et 9 qui raccordent respectivement les ailettes 2 et 3 à la partie centrale 4. Dans les parois 8 et 9, l'ouverture 7 a la forme d'un secteur circulaire 10.

A la figure 4 est représenté un élément mâle 11 d'une boucle, apte à être insérée dans deux fermoirs représentés sur les figures précédentes. L'élément 11 comprend un petit cylindre 12 solidaire de deux épaulements 13 et 14 prévus dans l'élément 11 et deux structures élastiques 15 et 16 symétriques par rapport à un plan de symétrie A-A de l'élément 11.

Les structures élastiques 15 et 16 sont raccordées aux épaulements 13 et 14 par des branches 17 et 18. Deux petits coudes 19 et 20 sont prévus respectivement entre la structure 15 et la branche 17 et entre la structure 16 et la branche 18 pour permettre aux structures 15 et 16 de s'infléchir dans une direction orthogonale au plan de symétrie A-A.

Aux figures 5 et 6 sont représentés deux fermoirs 1 fixés à deux planches 21 et 22 par des vis 23. Les structures élastiques 15 et 16 (représentées avec un fond foncé) sont introduites dans les ouvertures 7 des fermoirs 1 de manière à maintenir les planches 21 et 22 à l'état assemblé.

L'insertion de l'élément 11 dans les fermoirs 1 est obtenue en plaçant les structures élastiques 15 et 16 dans les cavités 24 formées par les surfaces internes des parois

4 et par les surfaces externes des planches 21 et 22, en faisant se déplacer l'élément 11 vers le bas jusqu'à ce que les structures 15 et 16 s'engagent par enclenchement dans les ouvertures 7. Pour retirer l'élément 11, il convient de
5 pousser les structures 15 et 16 dans une direction orthogonale au plan de symétrie A-A pour les dégager des ouvertures respectives 7 et d'orienter l'élément 11 vers le haut pour l'extraire desdites cavités 24.

Avantageusement, l'élément 11 est muni du petit
10 cylindre 12 sur lequel s'engage l'extrémité d'un tirant 25 munie d'un élément 26 de réglage de la longueur du tirant 25. Grâce à ces moyens, il est possible de soutenir les planches 21 et 22 facilement et sans fatigue, ainsi que cela sera mieux expliqué dans ce qui suit en référence à la
15 figure 10.

Aux figures 7 et 8, l'élément 11, représenté avec un fond foncé, est inséré dans un élément femelle 27 d'une boucle, représenté sur fond blanc avec des parties internes en tiretés. L'élément 27 a une forme génériquement
20 prismatique et comprend deux ouvertures latérales de forme semi-circulaire 28 et 29 sur les bords desquelles s'engagent respectivement deux petites dents 30 et 31 appartenant aux structures élastiques 15 et 16 pour bloquer l'élément 11 dans l'élément 27. L'insertion et le retrait
25 de l'élément 11 par rapport à l'élément 27 s'effectuent de la manière décrite pour l'insertion et le dégagement de l'élément 11 lui-même par rapport aux fermoirs 1. Il est utile de préciser que les petites dents 30 et 31, qui ne sont pas représentées aux figures 5 et 6 pour des raisons
30 graphiques évidentes, stabilisent l'accouplement entre l'élément 11 et les fermoirs 1.

L'élément 27 est soutenu par une bande 32 insérée dans une cavité tubulaire 33 traversante qui est prévue dans l'élément 27 lui-même. la bande 32 est représentée en coupe
35 à la figure 8.

Il est possible d'engager dans les cavités 24 formées par les surfaces internes des parois 4 et par les surfaces externes des planches 21 et 22 un dispositif anti-vol 34 représenté à la figure 9. Le dispositif 34 est constitué par une structure 35 en forme de C, dont les deux côtés 36 et 37 du C sont ouverts, et aptes à être insérés dans lesdites cavités 24 et munis de dentures 38 et 39 tournées l'une vers l'autre. Les dents des dentures 38 et 39 sont aptes à recevoir respectivement l'extrémité de deux cadenas 40 et 41 disposés en face et présentant un profil qui est identique au profil des dents. Les cadenas 40 et 41 font partie d'une serrure à clé 42 munie d'un barillet 43, d'un trou 44 pour la clé et d'un système connu et non représenté pour faire passer les extrémités des cadenas 40 et 41 d'une première position d'engagement vers une seconde position de dégagement d'avec les dents desdites dentures 38 et 39, et vice versa. La serrure 42 comprend en outre une plaque 48 qui est rendue solidaire par des moyens à vis 49 (représentés de façon schématique) de la serrure 42 pour permettre un positionnement et un fonctionnement corrects des cadenas 40 et 41.

Avantageusement, la première position d'engagement est atteinte grâce à des moyens à cran d'arrêt qui permettent un mouvement de translation axiale à enclenchement des cadenas 40 et 41 vers l'intérieur du C. La seconde position est atteinte en agissant avec la clé sur la serrure pour obtenir un mouvement de translation des cadenas vers l'extérieur du C.

La structure 35 peut contenir également deux bâtons de ski 45 et 46 disposés avantageusement contre les planches 21 et 22.

L'utilisation des fermoirs 1 est particulièrement avantageuse pour soutenir et protéger vis-à-vis d'un vol une paire de skis et une paire de raquettes. Dans ce cas les planches 21 et 22 sont les skis et les bâtons de

ski 45 et 46 sont remplacés par une paire de raquettes.

Avantageusement, le tirant 25 est une bretelle apte à être disposée en bandoulière sur un skieur comme montré à la figure 10.

5 Une première extrémité de la bretelle 25 est fixée à la partie postérieure d'une ceinture 32 qui entoure la taille du skieur, et une seconde extrémité est fixée à l'élément 11.

10 Pour maintenir bloqué l'élément 11 lorsqu'il a été dégagé des fermoirs 1, on l'engage dans l'élément 27 qui est sur la partie antérieure de la ceinture qui correspond à la bande 32, comme montré à la figure 11. On obtient ainsi les avantages suivants:

15 A. Quand le skieur doit transporter des skis, il insère l'élément 11 dans les fermoirs 1 d'une paire de skis 21 et 22 qui sont disposés de façon que les attaches des chaussures soient à l'opposé l'une de l'autre; pour cette raison, il est avantageux que les fermoirs 1 soient fixés à une zone très proche du centre de gravité des skis. Ainsi, 20 le skieur peut soutenir les skis 21 et 22 qui se disposent selon l'assiette la plus avantageuse pour être transportés sans fatigue, la bretelle 25 étant supportée par l'épaule du skieur et ancrée à la ceinture 32.

25 B. Quand les skis sont chaussés par le skieur, l'élément 11 est inséré dans l'élément 27 pour bloquer l'extrémité inférieure de la bretelle 25.

C. La bretelle 25 et en particulier l'élément 26 de réglage de sa longueur, est apte à conserver des documents personnels et le ticket de passage 50 du skieur.

30 D. La ceinture 32 est associée à une bourse 51 dans laquelle est placé le dispositif anti-vol 34 de la figure 9.

35 E. Ce dernier est avantageusement muni d'une chaînette métallique 52 dont l'anneau 47 est fermé sur la structure 35 et qui est suffisamment robuste pour attacher ledit

dispositif anti-vol 34, de préférence au moyen d'un noeud coulant formé par la chaînette elle-même, à un élément de soutien 53 d'un râtelier à skis 54, comme montré à la figure 12.

5 Lesdits noeuds coulants peuvent servir à maintenir différentes paires de skis pour les protéger vis-à-vis de vols éventuels.

10 La présente description ne concerne que l'un des modes de réalisation possibles de la présente invention, auquel peuvent être apportées de nombreuses modifications. La forme, les dimensions et les matériaux utilisés ne limitent pas le champ d'application de la présente invention dont tous les éléments constructifs peuvent être remplacés par d'autres qui sont techniquement équivalents.

REVENDICATIONS

1. Dispositif ergonomique pour le transport d'objets, en particulier pour le transport de skis, et pouvant
5 constituer un dispositif anti-vol pour une ou plusieurs paires de skis, avec des bâtons de ski et/ou des raquettes, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens de fermeture (1) aptes à définir une cavité (24) avec chacun
10 de deux objets en forme de planches (21, 22), lesdites cavité (24) étant aptes à recevoir soit un élément (11) d'une boucle raccordé à un tirant (25) soit un dispositif anti-vol (34).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens de fermeture sont constitués par une
15 paire de fermoirs (1), dont chacun comprend des moyens aptes à fixer l'un desdits fermoirs (1) à l'une desdites planches (21, 22) pour y recevoir soit ledit élément (11), soit ledit dispositif anti-vol (34), ledit élément (11) étant apte à coopérer avec ladite paire de fermoirs (1)
20 pour maintenir assemblées les deux planches (21, 22).

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé par le fait que l'élément (11) comprend une paire de structures élastiques (15, 16) aptes à être introduites dans la cavité (24) et un petit cylindre (12) sur lequel s'engage
25 l'extrémité d'un tirant (25).

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait que les structures élastiques (15, 16) comprennent des dents d'arrêt (29, 30) pour empêcher le dégagement de l'élément (11) des cavités (24).

5. Dispositif selon l'une quelconques des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'élément (11) est apte à être reçu dans un élément (27) d'une boucle, l'élément (27) étant muni d'une cavité tubulaire (33) dans laquelle est insérée une bande (32) qui
35 supporte l'élément (27).

6. Dispositif selon l'une quelconques des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que le dispositif anti-vol (34) est constitué par une structure (35) en forme de C, dont les deux côtés (36, 37) du C sont
5 ouverts et aptes à être insérés dans lesdites cavités (24) et sont munis de dentures (38, 39) tournées l'une vers l'autre, les dents des dentures (38, 39) étant aptes à recevoir respectivement l'extrémité de deux cadenas (40, 41), lesquels ont un profil identique au profil desdites
10 dents, les cadenas (40, 41) faisant partie d'une serrure à clé (42) munie d'un barillet (43), d'un trou (44) pour la clé et d'un système pour faire passer les extrémités des cadenas (40, 41) d'une première position d'engagement vers une seconde position de dégagement d'avec les dents
15 desdites dentures (38, 39), et vice versa.

7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé par le fait que le dispositif anti-vol (34) est muni d'un anneau (47) fermé sur la structure (35), une chaînette (52) suffisamment robuste étant attachée à l'anneau (47) pour
20 attacher ledit dispositif anti-vol (34), de préférence au moyen d'un noeud coulant formé par la chaînette (52), à un élément de support (53) d'un râtelier (54) pour skis, ledit noeud coulant étant apte à maintenir réunies des paires de skis pour les protéger de vols éventuels.

25 8. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le tirant (25) est une bretelle munie d'un élément (26) apte à régler la longueur de la bretelle (25).

9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé par le fait qu'une première extrémité de la bretelle (25) est
30 fixée à la partie postérieure d'une ceinture (32) qui entoure la taille d'un skieur et par le fait que la seconde extrémité de la bretelle (25) est apte à être fixée à l'élément (11).

10. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé
35 par le fait que la bande (32) est une ceinture (32).

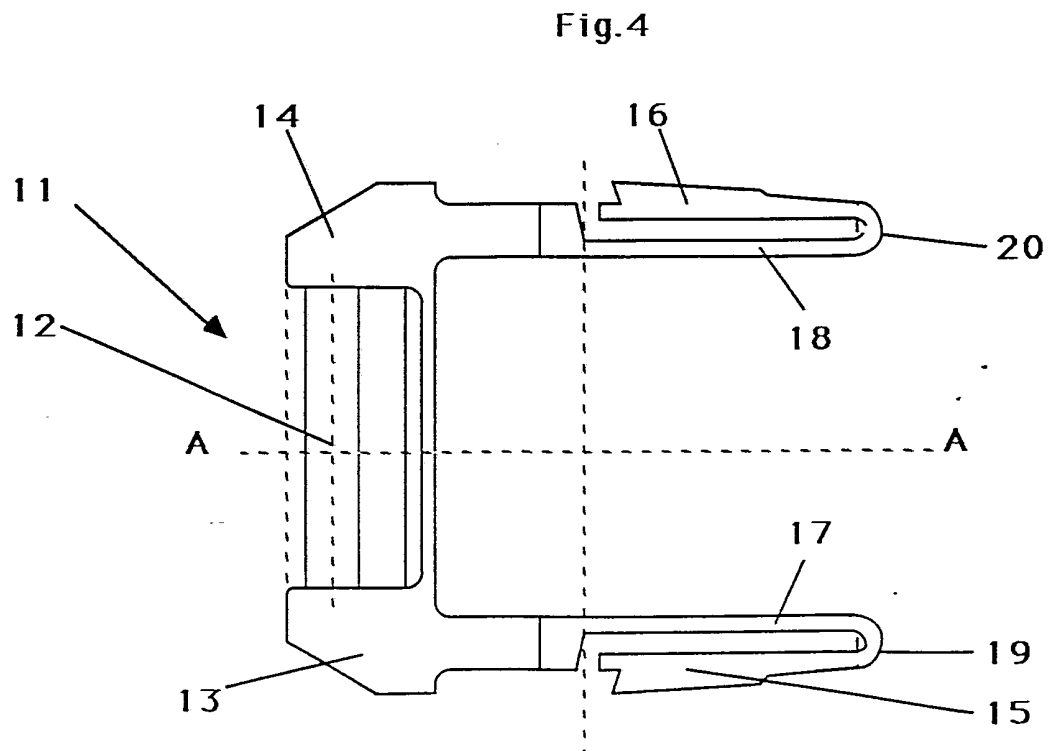
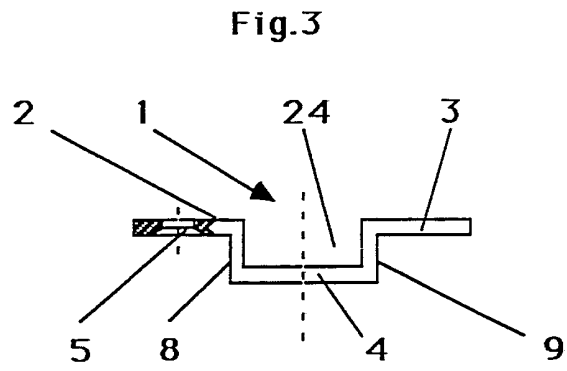
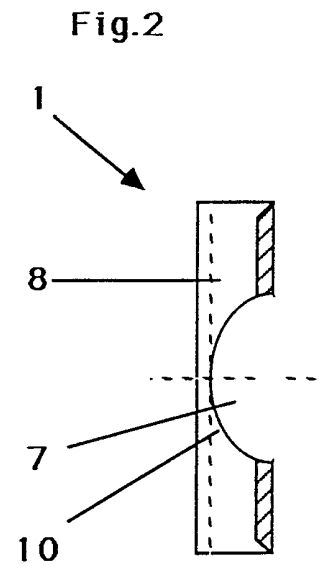
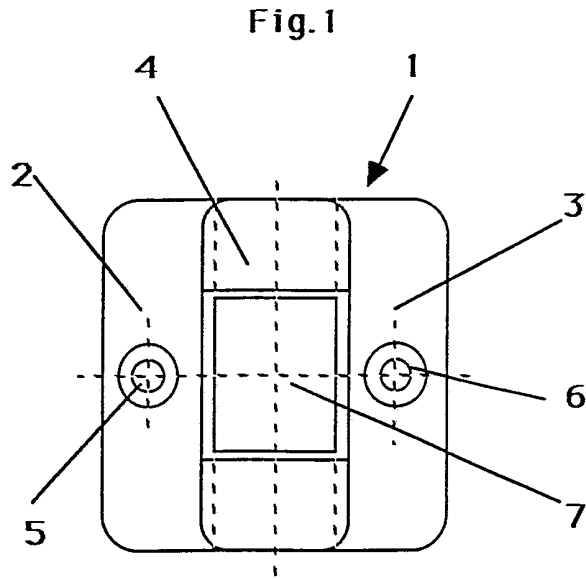


Fig.5

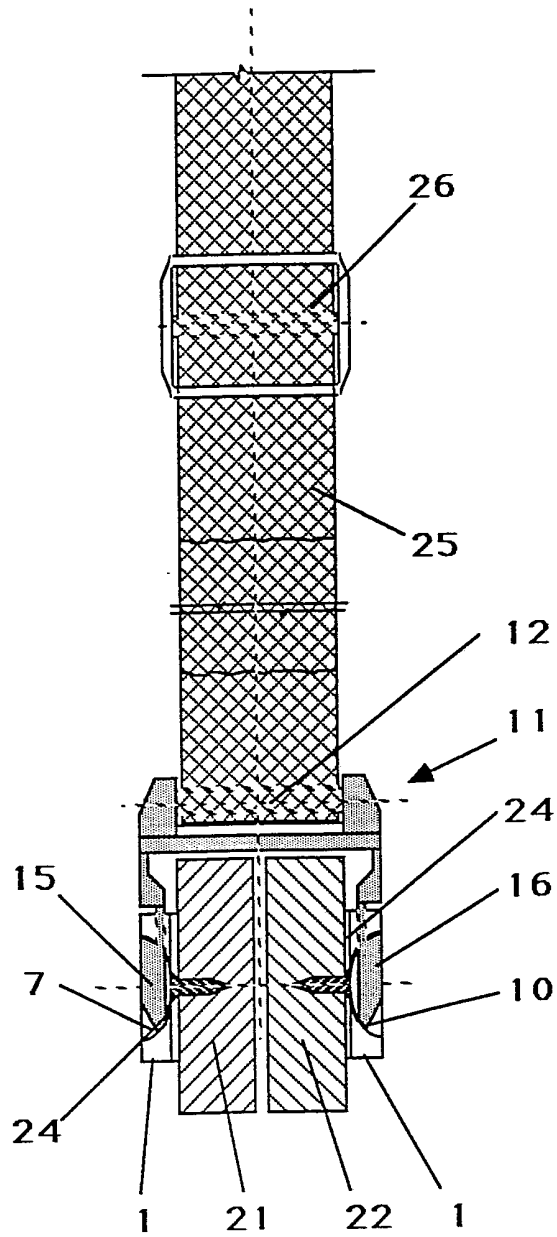


Fig.6

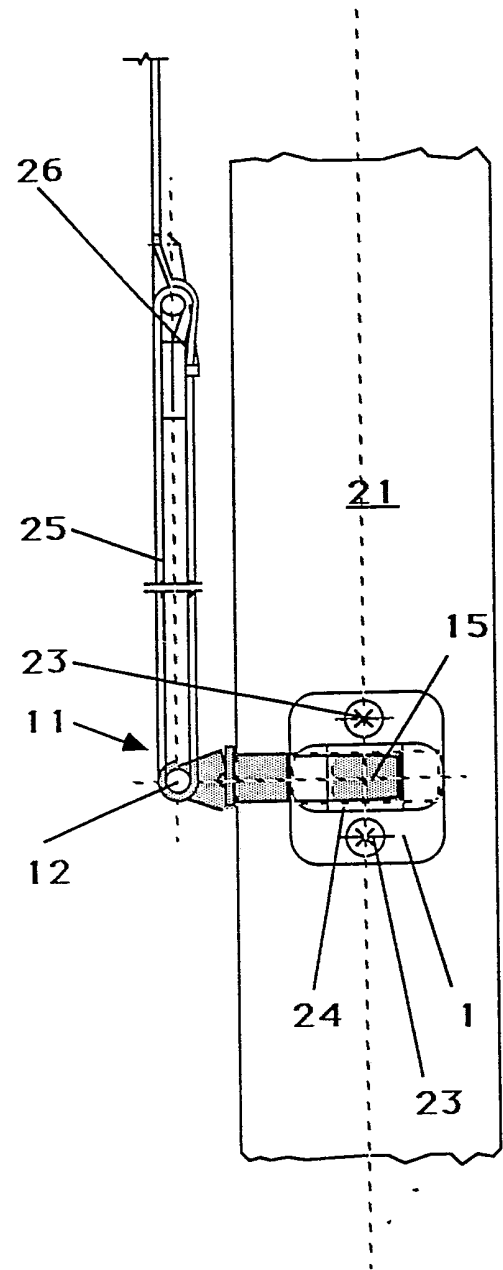


Fig.7

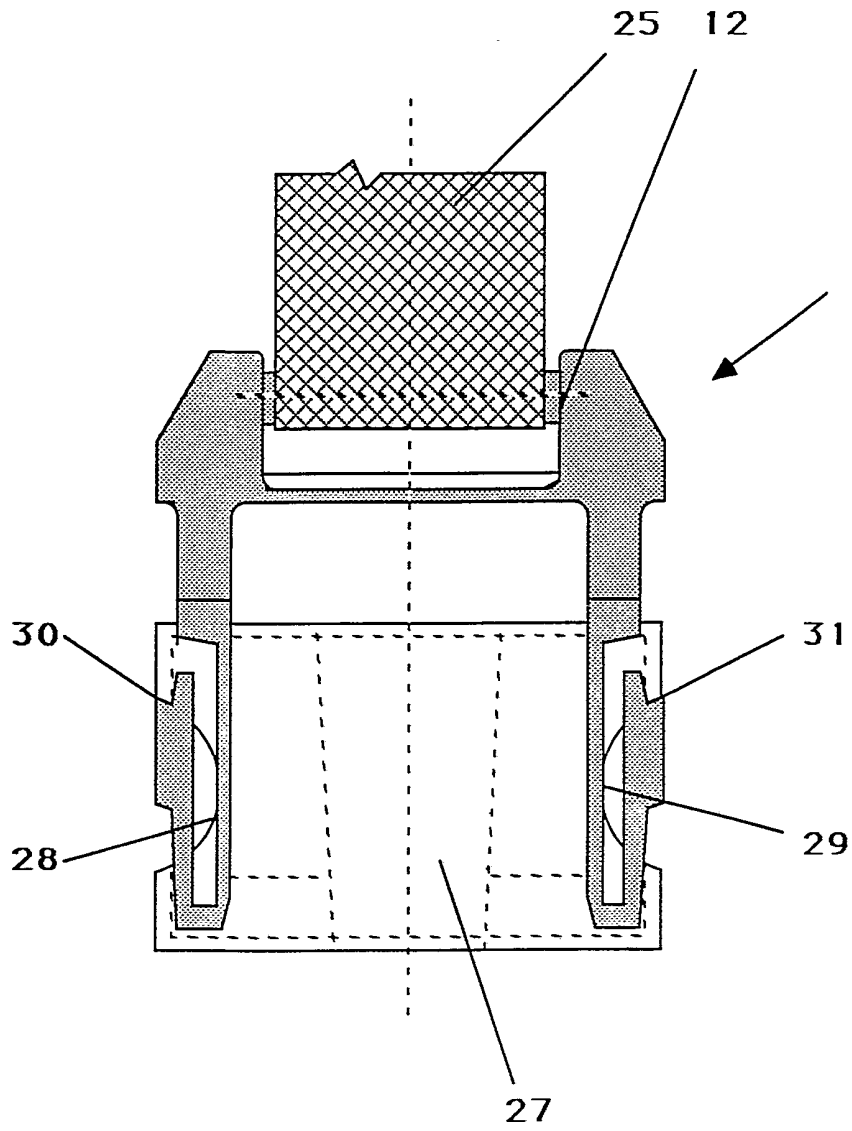


Fig.8

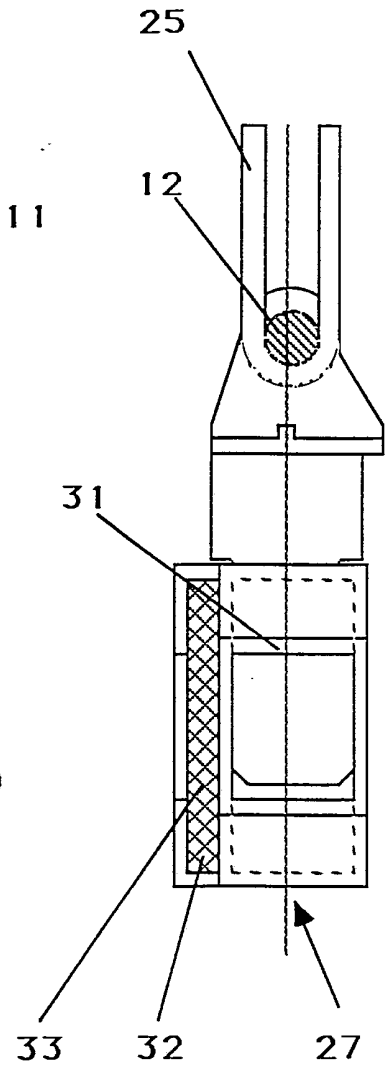


Fig.9

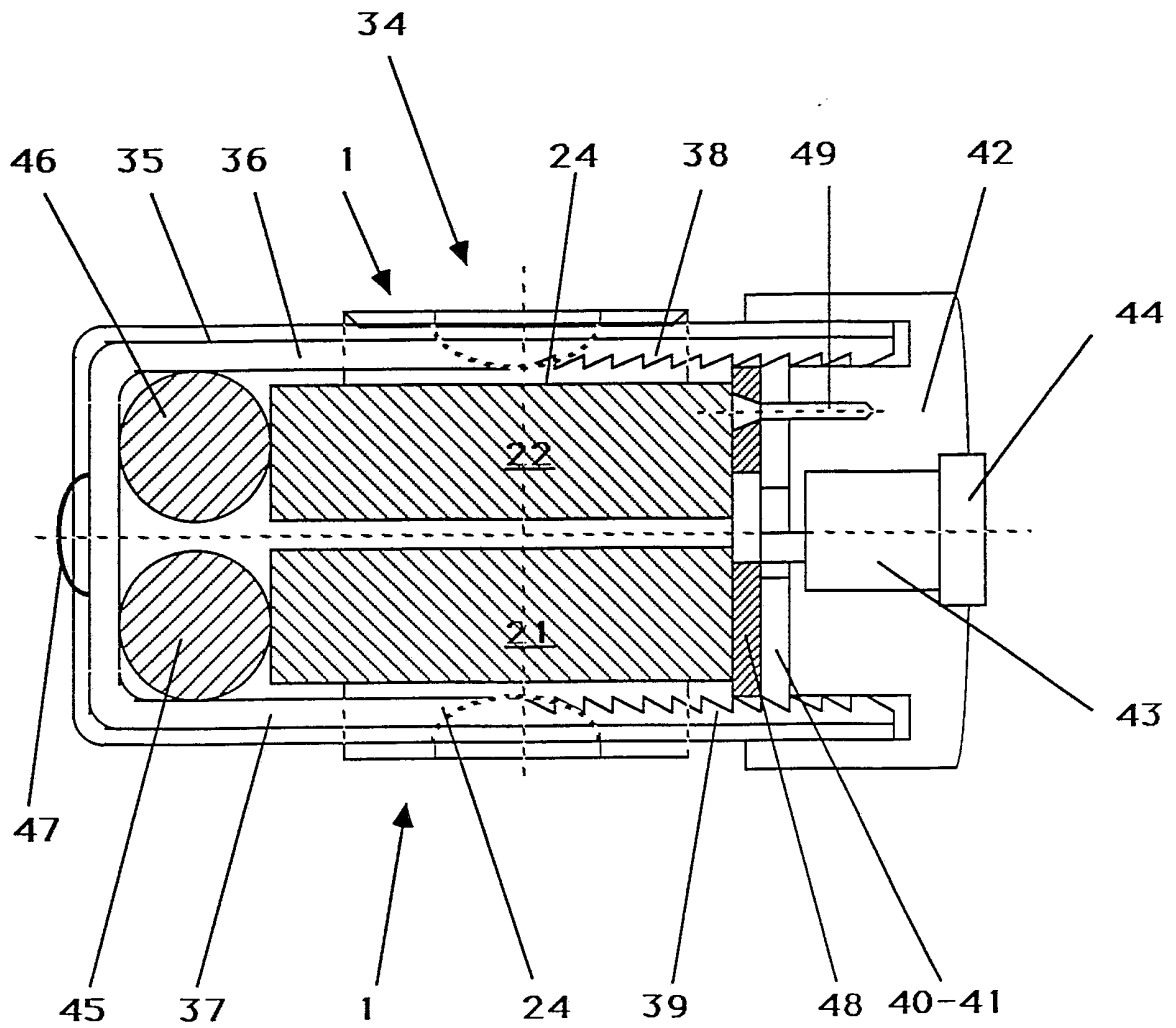


Fig.10

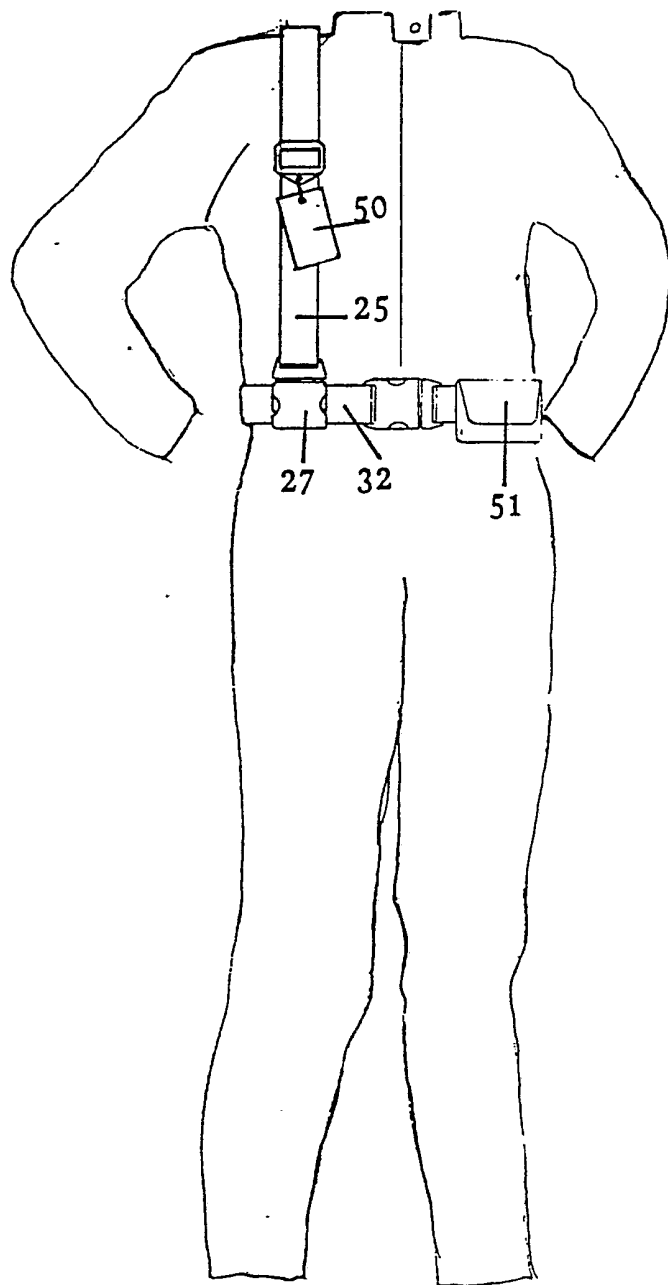
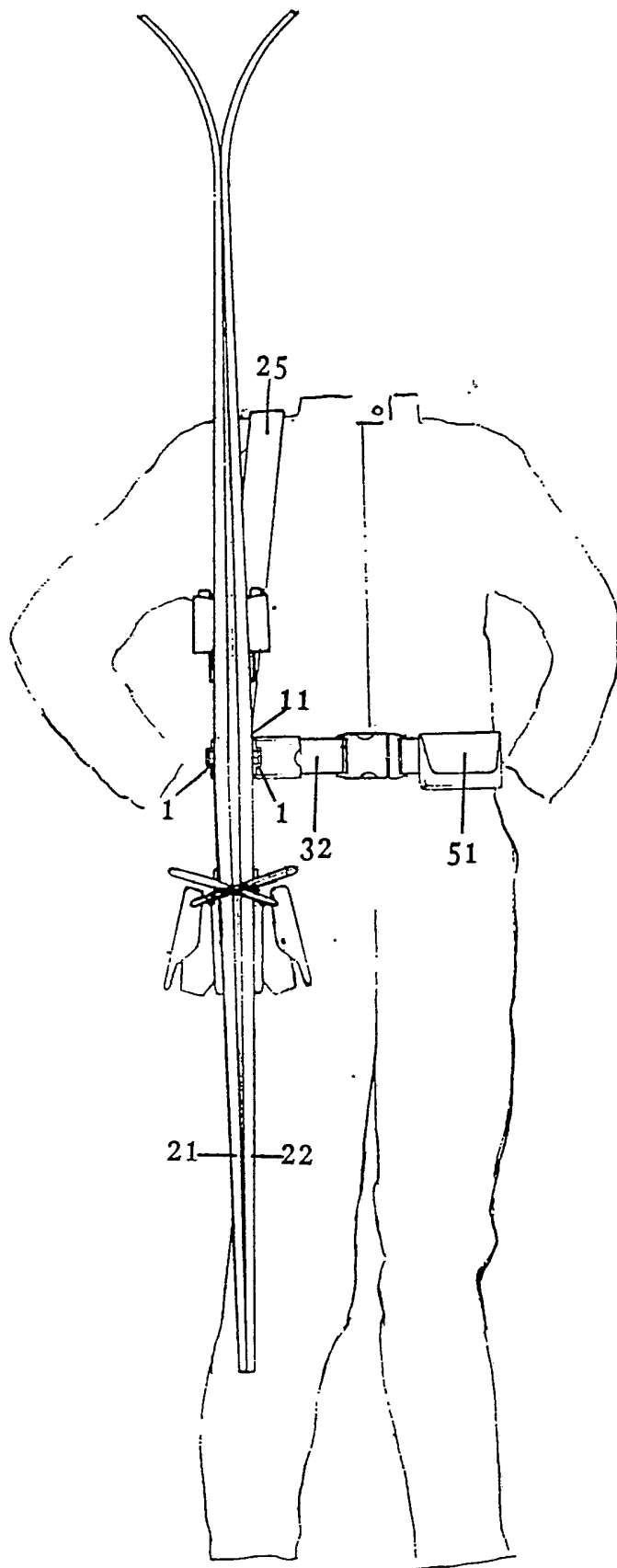


Fig.11



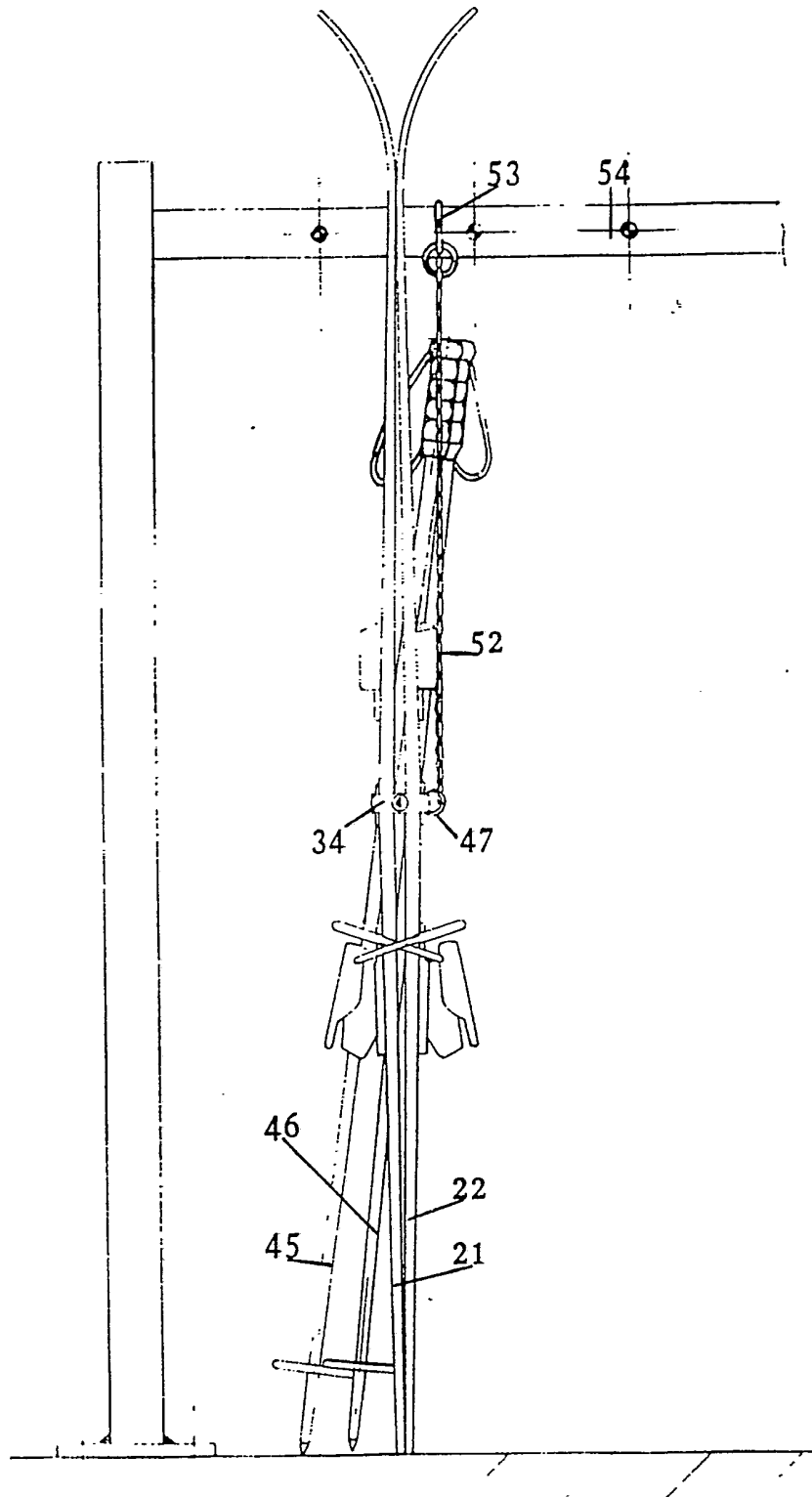


Fig.12